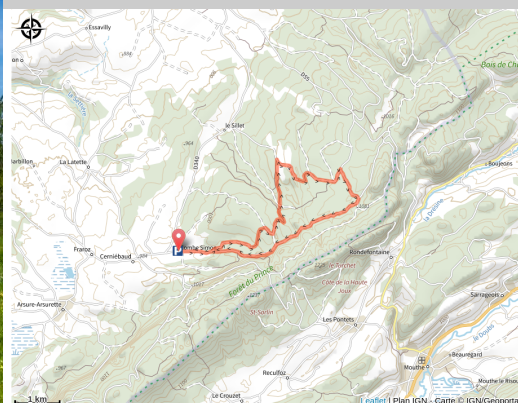


Les Ruines Bonnet

Champagnole Nozeroy Jura



Cerniébaud (CC CNJ)



Ce circuit permet découvrir non seulement les pâturages du massif forestier de la Haute-Joux, mais aussi certaines ruines comme « Grange Bonnet » ou « Grange Paccaud », restes de fermes qui abritaient des familles d'agriculteurs dans les années 1930/1940.

La forêt de la Haute-Joux est une zone naturelle protégée par l'arrêté de protection de biotope du 27/05/2019. En respectant la réglementation en vigueur, vous nous aidez à préserver ce patrimoine naturel : veuillez à rester sur le sentier balisé !

Infos pratiques

Pratique : Randonnée

Longueur : 12.6 km

Dénivelé positif : 245 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Faune - Flore, Forêt

Itinéraire

Départ : Combe Simon, Cerniébaud

Arrivée : Combe Simon, Cerniébaud

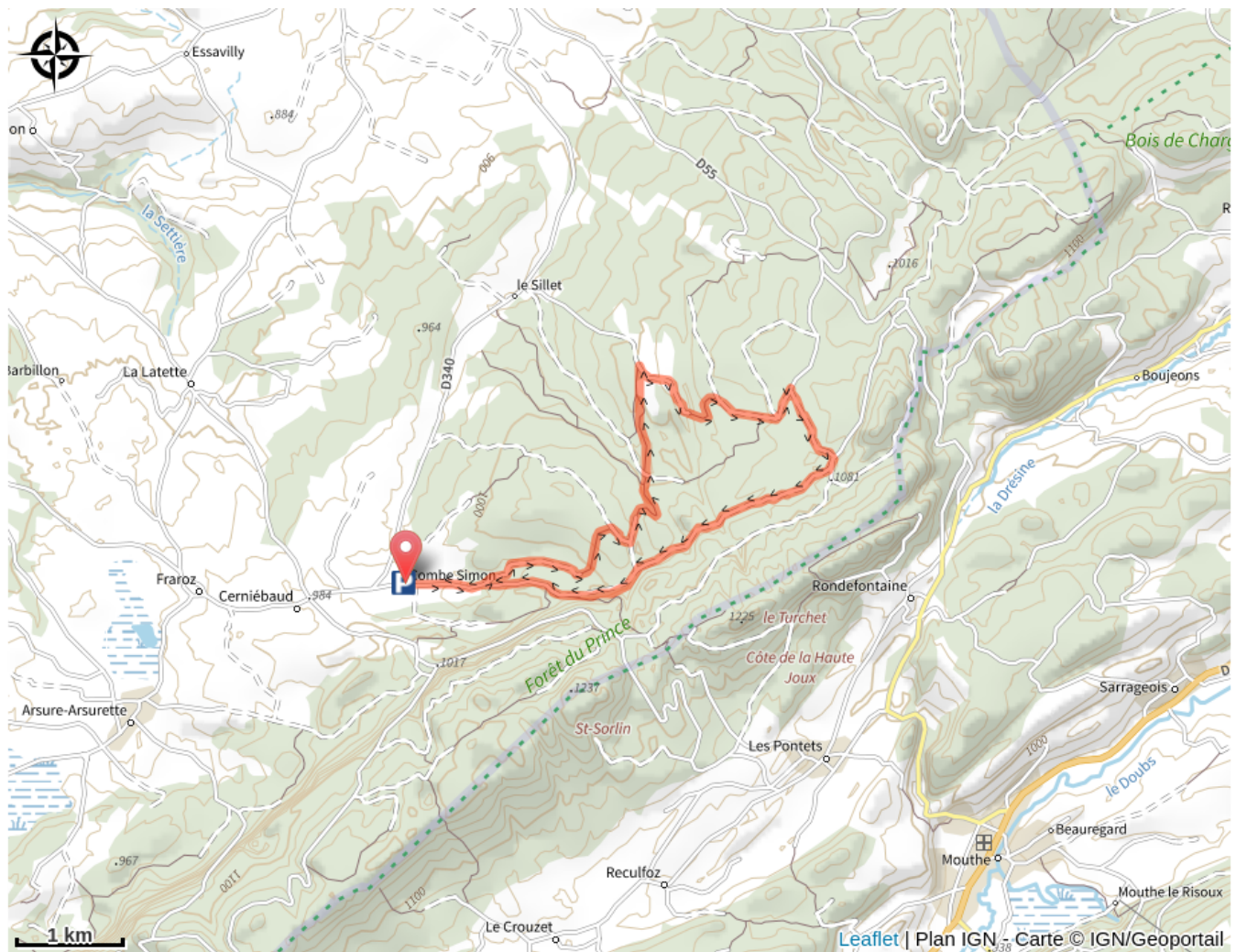
Balisage :  GR®  GRP®  PR®

Suivre le balisage jaune jusqu'aux clairières de **Plaine Froide**, puis rejoindre **les Ruines Bonnet** par le GRP, en passant par **Plaine des Pins** et **Combe Guyon**. Continuer jusqu'à la **Côte de Doye**, puis quitter le GRP pour revenir par la route forestière (PR) qui traverse la forêt du Prince jusqu'à l'**Ancienne route de Mouthe Bas** et **Sur La Grange Paccaud**.

Le retour à la **COMBE SIMON** se fait par **la Plaine du Chalet**.

Randonnée n°6 du topo pédestre CNJ Tourisme.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

Zones de sensibilité environnementale

Au cours de votre itinéraire, vous allez traverser des zones sensibles en rapport avec la présence d'une espèce ou d'un environnement spécifique. Dans ces zones, un comportement approprié permet de contribuer à leurs préservations. Pour plus d'information, des fiches sont disponibles pour chaque zone.

Grand tétras - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes (APPB) des Forêts d'altitude du Haut-Doubs

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr/

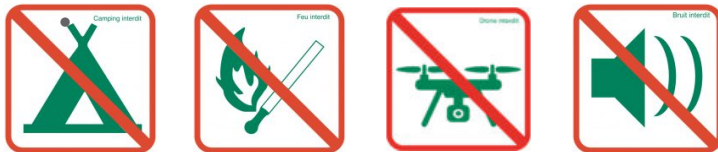
Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétrás, G  linotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

Cette zone de protection de biotope comprend 3 zones c  ur :

- Le Risol nord    Mouthe
- Le Risol sud    Mouthe
- le Verdet    Chaux-Neuve

sur l'ensemble de l'aire prot  g  e

• Toute l'ann  e :



du 15 au d  cembre au 30 juin et en plus des interdits ci-dessus :



En zones c  ur

Toute l'ann  e :



Respecter cette r  glementation c'est participer    la protection de ces formidables for  ts, et peut   tre la chance d'observer l'une de ces esp  ces embl  matiques.

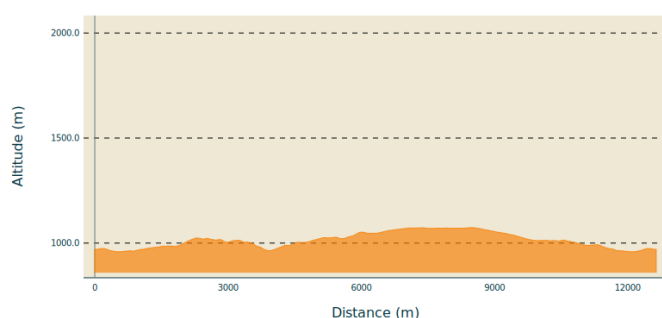


cartographie :

<https://carto.groupe-tetras-jura.org/>

r  glementation compl  te :

Profil altim  trique



Altitude min 959 m
Altitude max 1074 m